

Madame la Présidente
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERTHOIS
BOCAGE ET DER
23 Rue du Radet
51290 SAINT REMY EN BOUZEMONT

Châlons-en-Champagne, le 6 décembre 2021

Madame la Présidente,

La Chambre d'Agriculture a bien reçu le projet de modification du PLU de Isle-sur-Marne et je vous en remercie.

Ce projet de modification concerne le zonage et le règlement du PLU. Elle a pour but de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains ayant fait l'objet d'une exploitation de carrière.

Ainsi, une partie de la zone Nc est transformée en zone Npv, d'une surface de 33ha.

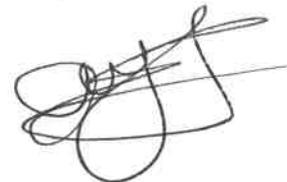
Le règlement du PLU est modifié pour autoriser en zone Npv :

« - les équipements publics ou d'intérêt collectif,
- les installations de production d'électricité renouvelables photovoltaïque et les installations et équipement associés. »

Le secteur impacté par le projet n'est plus en terres cultivées, c'est pourquoi, ce projet n'appelle pas de remarques de la part de la Chambre d'Agriculture.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Président,
Hervé Sanchez



Objet

Modification simplifiée
du PLU d'Isles- sur-Marne

Référence

Votre lettre du 25/11/2021
reçue le 29/11/2021

Dossier suivi par

Pôle Territoires, Environnement et
Société

Copie à :

- Direction Départementale
des Territoires

Siège Social

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chatons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siret 185 102 514 000 14

APE 9411Z

www.marne.chambre-agriculture.fr